

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
15/01/2024

Date de l'affichage :
15/01/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 8
Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 2

Objet :

**GROUPEMENT
DE COMMANDES
PERMANENT 2024
CCPV
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le dix-neuf du mois de janvier

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Martine LANGLOIS, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST.

Absent(s) : Mesdames Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : Madame Françoise LEMARCHAND donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT, Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Aurélie LEVÊQUE.

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) et ses communes-membres passent régulièrement des marchés relevant du Code des Commandes Publiques.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés, la CCPV et ses communes-membres souhaitent mutualiser et rationaliser leurs achats en constituant un groupement de commandes permanent en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes-membres portant sur diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent est la suivante :

- Fourniture de bureaux ;
- Prestations de formations ;
- Fournitures administratives ;
- Maintenances et vérifications réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux ;
- Maintenances et vérifications annuelles des extincteurs, des blocs de sécurité et des alarmes de type 4 ;

- Maintenances et vérifications annuelles des installations électriques et thermiques ;
- Fourniture de défibrillateurs ;
- Fourniture de panneaux de signalisation routière et mobilier urbain ;
- Produits de santé (masques, gels, lingettes) ;
- Restauration scolaire ;
- Gravillonnages ;
- Annonces et publications des Marchés Publics.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut-être complétée en fonction des besoins en cours d'exécution de la convention de groupement.

La convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Le 19/01/2024

Le secrétaire de séance,



Aurélie LEVÊQUE

Le Maire,



Isabelle DUBUT